

ÉDUCATION. Suite à la volonté du gouvernement de stopper l'instruction à domicile

Une maman d'Écausseville défend l'école à la maison

LE VENDREDI 2 octobre, Emmanuel Macron annonçait sa volonté de mettre fin à l'instruction à domicile lors de son discours sur la lutte contre les séparatismes. Sauf pour les enfants malades, en situation de handicap ou les familles itinérantes.

Une maman d'Écausseville, Anaïs Jacq, a réagi en adhérant à l'association Laia (Libres d'apprendre et d'instruire autrement).

Soumis à demande et enquête

« Beaucoup de parents ont fait la même chose », assure Anaïs Jacq, qui explique que Laia « fait partie du réseau IEF (Instruction en famille) ».

« J'étais choquée, car c'est faire un amalgame de tout et tout le monde. C'est bafouer nos droits de parents, qui existent depuis 1892, à cause de quelques séparatistes qui, eux, bafouent la République. Tout le monde est mis dans le même sac », regrette Anaïs Jacq.

Pour cette dernière, « la radicalisation en IEF est marginale ». Elle cite ainsi Philippe Bongrand, maître de conférences en sciences de l'éducation à Cergy Paris Université, pour qui « une part infime des contrôles suscite un signalement pour situation ou risque de radicalisation ». Car on n'instruit pas soi-même son enfant à la maison sans en faire la demande au préalable.

« L'année dernière, j'avais envoyé une lettre en recommandé à la mairie et à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). »

Celle-ci déclenche de facto une enquête de mairie : « Le maire est venu ici voir Marius et voir l'environnement, demander pourquoi il a ce mode d'instruction. C'est une enquête qui n'est pas intrusive. Mais si le maire s'aperçoit qu'il y a une dérive, il est dans l'obligation d'en faire part et de prévenir la DSDEN » qui, elle aussi, peut effectuer des contrôles.

« Après, peut-être que les contrôles sont moins évidents à faire » dans certains quartiers de France. « Mais on ne va pas porter le chapeau », se défend l'Écaussevillaise.

« Sur le rythme naturel de l'enfant »

« Moi-même, j'ai fait mon CP à la maison avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned). Et mon frère aussi. J'ai intégré l'école en CE1 l'année d'après, et ça s'est très bien passé », témoigne Anaïs Jacq. Du coup, instruire son enfant de 4 ans à la maison « a été une évidence ».

« L'intérêt est que l'on se base plus sur le rythme naturel de l'enfant », estime la maman. Elle, son mari et l'entourage participent à l'éveil de Marius, dans la maison, mais aussi au grand air du jardin et de la campagne.

Mais Anaïs Jacq reconnaît qu'« avoir un seul élève, c'est plus facile » que de gérer une classe de 25 enfants. Son mari, Jonathan Jacq, convient aussi que « tout le monde ne peut pas le faire. Si Anaïs travaillait à temps plein, ce ne serait pas possible ».

Jean-Philippe MASSIEU



Ayant elle-même suivi son CP à la maison, Anaïs Jacq éduque Marius, son fils de 4 ans, à domicile. Suite à la volonté du gouvernement de ne plus autoriser l'école à la maison, elle

dénonce « un amalgame ».